



**Municipalité de  
Saint-Cléophas-de-Brandon**  
750 rue Principale  
Saint-Cléophas-de-Brandon (Québec) JOK 2A0  
Téléphone: 450-889-5683



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon, tenue à huis clos en vertu de l'arrêté ministériel 2020-004 de la ministre de la santé et des services sociaux, le lundi 14 juin 2021, à 19 heures 30.

À l'assemblée ordinaire du conseil municipal étaient présents par voie de vidéoconférence en séance ordinaire ce lundi 14 juin 2021, à 19 heures 30, Madame Marjolaine Marois, Monsieur Maxime Giroux, Monsieur Martin Bibeau, Monsieur Gilles Côté, Madame Audrey Sénéchal, Monsieur Bernard Coutu, tous formants quorum sous la présidence de Monsieur Denis Gamelin, maire.

Était aussi présente par voie de vidéoconférence Madame Francine Rainville, directrice générale et secrétaire-trésorière.

De plus, la séance est enregistrée, en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-029, et sera disponible sur le site Internet « [www.st-cleophas.qc.ca](http://www.st-cleophas.qc.ca) »

## **8. FAITS SAILLANTS**

Membres du conseil,  
Citoyennes et citoyens,

Membres du conseil,  
Citoyennes et citoyens,

Conformément à l'article 176.2.2 du *Code Municipal*, je vous présente les faits saillants qui ressortent des états financiers de la Municipalité de Saint Cléophas-de-Brandon pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2020, lesquels ont été déposés à la séance ordinaire du 12 avril 2021.

Les revenus de fonctionnement et investissement pour l'année 2020 ont été de 437 765 \$, alors que les charges se sont élevées à 258 553 \$. En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales, les états financiers indiquent que la Municipalité a réalisé en 2020 un excédent de fonctionnements de 155 112 \$.

L'excédent accumulé non affecté au 31 décembre 2020 s'élevait à 138 738 \$.

En ce qui a trait aux dépenses en investissement, la municipalité a investi 247 760 \$ en 2020.

La vérification externe des livres de la Municipalité de Saint Cléophas-de-Brandon a été effectuée par la firme Martine Gauthier CPA, CA.

Aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint Cléophas-de-Brandon au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

De plus, conformément à l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, je vous présente la rémunération des élus municipaux pour l'année 2020.

	<b>MAIRE</b>	<b>CONSEILLERS</b>
RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DE DÉPENSES DES ÉLUS	7 213,05 \$	2 127,63 \$ chacun
RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DE LA MRC D'AUTRAY	10 095,37 \$	

Denis Gamelin,  
Maire

### **Résolution n° 2021-06-088**

Il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyé par Monsieur Maxime Giroux d'accepter le dépôt des faits saillants.

Monsieur Denis Gamelin, maire, demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.